

## Contrat de formation professionnelle continue Inscription en formation – demande de financement

### Entre les soussignés :

L'organisme de formation : *AMP Reliures* (siret **82254805300021**)  
14 route de Villedieu, 50 000 Saint Lô

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro **28500138950** auprès de la préfète de la région Normandie (DIRECCTE).

et

Le stagiaire (*nom, prénom et adresse*)  
.....  
.....

Est conclu un contrat de formation professionnelle en application des articles L.6353-3 à L.6353-7 du code du travail.

Suivant les articles des Conditions générales contractuelles, le présent contrat est établi :

### Article 1 : Objet

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée « ..... »

### Article 2 : Nature et caractéristiques de l'action de formation

- ◆ Nature de l'action (article L.6313-1 du code du travail) :
  - Action d'adaptation au poste de travail
  - Action de développement des compétences
  - Formation continue certifiante  
(RNCP n° ...) :32228 CAP Art de la Reliure.....
- ◆ Elle a pour objectif : Préparation à l'examen du CAP Arts de la reliure (Diplôme d'Etat Niveau III)
- ◆ A l'issue de la formation, une **attestation de fin de formation** sera délivrée au stagiaire, mentionnant les objectifs, la nature, la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis (L.6353-1 du code du travail).
- ◆ Sa durée est fixée à 240 heures.
- ◆ Le programme de l'action de formation figure en annexe du présent contrat.

### Article 3 : Niveau de connaissances préalables nécessaire

Afin de suivre au mieux l'action de formation susvisée et obtenir la ou les qualifications auxquelles elle prépare, le stagiaire est informé qu'il est nécessaire de posséder, avant l'entrée en formation, le niveau de connaissance(s) suivant : **Bac ou équivalent (diplôme de niveau IV)**

#### **Article 4 : Organisation de l'action de formation**

- ◆ L'action de formation aura lieu :

Dates : du..... au .....

NB : la formation ne peut pas débiter avant l'expiration du délai prévu à l'article 5.

Lieu (adresse complète) : 14 route de Villedieu  
50 000 Saint Lô

- ◆ Elle est organisée pour un effectif global de 6 stagiaires.
- ◆ Les conditions dans lesquelles la formation est dispensée, notamment :

**\*Les modalités de formation à distance, le cas échéant** : possibilité de visio en retransmission et partage des supports pédagogiques en ligne, contact mail, téléphone et visio

**\*Les moyens pédagogiques et techniques** : le matériel de travail est fourni sur place. En présentiel, le travail se fait sur le principe de démonstration à refaire seul, encadré par le formateur. Le travail en autonomie entre chaque module est transmis via l'intranet réservé aux stagiaires ainsi que l'ensemble des supports pédagogiques : fiches de cours, vidéos des démonstrations, photos, sujets d'examen etc...

**\*Les modalités de contrôle de connaissances** : Une fiche de suivi des connaissances et de leur évolution est tenue à jour sur chaque module pour évaluer la progression sur l'année. Mise en place d'un CAP Blanc au mois de Mai dans les conductions de l'examen.

- ◆ Les diplômes, titres ou références de(s) personne(s) chargée(s) de la formation sont indiqués ci- dessous: Bac + 10 mention Histoire, Master professionnel (protection du patrimoine écrit), CAP Art de la reliure, formation en restauration du livre ancien (Tours, Paris, Vésinet), Maître artisan, Formateur certifié (Qualité Qualiopi).

#### **Article 5 : Délai de rétractation**

A compter de la signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec avis de réception. Aucune somme (y compris des frais de dossier, chèque de caution, acompte, etc.) ne peut être exigée du stagiaire avant l'expiration du délai de rétractation.

En conséquence, la formation ne pourra pas commencer avant la date suivante  
:.....

#### **Article 6 : Dispositions financières**

Le coût total de l'action est de :

Montant HT : 3000 euros.

TVA : 0 euros.

Total TTC : 3000 euros

#### **Article 7 : Modalités de paiement**

Deux situations possibles (choisir ci-dessous) :

Le stagiaire s'engage à payer l'intégralité du montant de la prestation soit un montant de .....€

Le stagiaire s'engage à payer une partie de la formation soit un montant de ..... €, le solde d'un montant de .....€ étant à la charge de l'organisme suivant (nom et adresse) .....

.....  
En cas de refus de prise en charge totale ou partielle des frais de formation par l'organisme de financement mentionné, le stagiaire s'engage alors à prendre à sa charge le financement de l'action de formation engagée.

Dans les deux cas, les modalités de paiement dont bénéficie le stagiaire sont les suivantes :

⇒ Après le délai de rétractation mentionné à l'article 5 du présent contrat, le stagiaire effectue un premier versement d'un montant de €. Cette somme ne peut être supérieure à 30 % du prix dû par le stagiaire.

⇒ Le paiement du solde, à la charge du stagiaire, est échelonné au fur et à mesure du déroulement de l'action de formation, selon le calendrier ci-dessous : (adaptable selon les choix suivants : 1-mensuellement, 2-trimestriellement, 3-annuellement (au service fait)

..... € le .../.../..... .....€ le .../.../..... .....€ le .../.../.....

(voir le calendrier de paiement en PJ)

### Article 8 : Interruption du stage

◆ En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation ou l'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes prévenir de l'interruption de la formation par lettre en AR. Sans motif d'interruption autre que la force majeure, le stagiaire s'engage à payer le restant des heures du au prorata à l'organisme de formation. A l'inverse, si la formation est interrompue par l'organisme, les heures payées non réalisées seront remboursées au prorata.

◆ Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

Fait en double exemplaire,

Le stagiaire,  
(nom et prénom du signataire)  
à :  
le :

L'organisme de formation,  
MAHY Vincent  
à : Saint Lô  
le :

*Vincent Mahy*